

CRITÉRIUM JEAN-CLAUDE CORNILLON (CRITERIUM DES CLUBS)

Coefficient épreuve : 0.75

Samedi 31 janvier et dimanche 1^{er} février 2026
au Palais des Sports des 7 Mares d'ÉLANCOURT
Rue de la Beauce, 78990 Élancourt

Article 1 : Définition

Le Critérium des clubs est une épreuve individuelle dont les résultats sont comptabilisés par équipe de club sur l'ensemble des catégories ci-après. Il détermine l'attribution du prix René Cellerier.

Article 2 : Participation

Chaque club peut engager au maximum 12 joueurs et 12 joueuses dans chaque catégorie (jeunes ou seniors).
Toutefois, en fonction du nombre inscrit, si celui-ci dépasse les possibilités d'accueil sur le site, le juge-arbitre peut diminuer le nombre d'inscrits par club.
Il n'est pris en compte que le meilleur résultat de chaque club dans chaque catégorie.

Article 3 : Conditions

Tout membre doit être titulaire d'une licence F.F.T.T. Compétition et être en règle avec la certification médicale. Il est possible de consulter l'exactitude de la licenciation d'un membre ainsi que la situation du membre vis-à-vis du certificat médical le jour de la compétition par accès internet sur <http://spid.fft.com/spid/home.do>
Un seul membre de l'équipe peut participer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne. Les féminines ne peuvent participer qu'aux tableaux féminins.
Les règles à observer concernant le matériel et la tenue sont celles régissant le championnat de France par équipes.

Article 4 : Bonus et sélections

Il est attribué 4 points de bonus supplémentaires pour chaque équipe avec au moins une présence dans chacune des 12 catégories le jour de l'épreuve.
Un·e inscrit·e absent·e par suite d'une sélection nationale marque les points du 2^e de sa catégorie ; il ou elle est comptabilisé·e pour les points de bonus sous réserve d'un justificatif fourni au plus tard le jour de l'épreuve.

Article 5 : Déroulement sportif

Les poules sont établies à partir du **mardi 27 janvier 2026**.
Dans chacune des 12 catégories, les membres sont répartis, d'après le classement (points-licence) de la 2^e phase 2025/2026, dans des poules de 3 membres. Dans chacune des poules, tous les membres se rencontrent et sont classés de 1 à 3 avec 1 ou 2 qualifié·e·s par poule.
Pour les besoins de la compétition des poules de 4 peuvent être constituées avec 1 ou 2 qualifié·e·s par poule.
Dans le cas où deux ou plusieurs membres d'un même club figurent dans la même poule, ils doivent se rencontrer le plus tôt possible.
Les poules peuvent être refaites sur place, uniquement dans les catégories féminines, et si l'une des conditions suivantes se présente :

- absence d'une des 4 premières joueuses aux points-licence pour un nombre d'engagées inférieur ou égal à 24,
- absence d'une des 6 premières joueuses aux points-licence pour un nombre d'engagées de 25 à 36,
- absence d'une des 8 premières joueuses aux points-licence pour un nombre d'engagées supérieur ou égal à 37.

A l'issue des poules, les membres sont placés dans un Tableau à Élimination Directe de la manière suivante :

- le ou la gagnant·e de la poule 1 au n°1 et le ou la gagnant·e de la poule 2 au n°2
- les gagnant·e·s des poules 3 et 4 par tirage au sort intégral aux n°3 à 4
- les gagnant·e·s des poules 5 à 8 par tirage au sort intégral aux n°5 à 8
- les gagnant·e·s des poules 9 à 16 par tirage au sort intégral aux n°9 à 16 etc
- si 2 qualifié·e·s, les deuxièmes de chaque poule sont placé·e·s par tirage au sort intégral, dans le demi-tableau opposé de leurs premiers ou premières respectifs.

Le tableau se déroule ensuite par élimination directe jusqu'à la finale ; la place de 3^e est disputée.
Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 6 : Modalités

Les clubs doivent fournir la liste de leurs engagés dans les délais impartis.

Inscriptions du club et des membres pour le dimanche 25 janvier 2026 (date de réception).

Aucun engagement supplémentaire n'est pris après la date de clôture.

Un membre inscrit absent ne peut pas être remplacé.

SAMEDI 31 JANVIER 2026			Horaires prévisionnels
	DÉBUT DU POINTAGE	FIN DU POINTAGE	
Benjamins Horaires 1*	08h15	08h45	
Benjamins Horaires 2*	09h15	09h45	
Benjamines et Poussines	09h15	09h45	
Poussins	10h15	10h45	
Remises des récompenses aux Benjamins et Poussins	vers 14h45		
Minimes Garçons Horaires 1*	12h30	13h00	
Minimes Garçons Horaires 2*	13h30	14h00	
Minimes Filles	13h30	14h00	
Récompenses suivies d'un vin d'honneur	vers 20h15		

DIMANCHE 1^{er} FÉVRIER 2026			Horaires prévisionnels
	DÉBUT DU POINTAGE	FIN DU POINTAGE	
Cadets Horaires 1*	08h15	08h45	
Cadets Horaires 2*	09h15	09h45	
Cadettes et Juniors Filles	09h15	09h45	
Juniors Messieurs Horaires 1*	10h15	10h45	
Juniors Messieurs Horaires 2*	11h15	11h45	
Récompenses aux Cadets, Cadettes et Juniors Filles	vers 14h45		
Seniors Messieurs Horaires 1*	12h15	12h45	
Seniors Messieurs Horaires 2*	13h45	14h15	
Seniors Dames	13h45	14h15	
Finales Juniors Messieurs	vers 16h00		
Finales Seniors	vers 17h30		
Récompenses suivies d'un vin d'honneur	vers 18h00		

*Les poules sont diffusées sur le site du comité à partir du 27 janvier avec l'horaire de pointage des benjamins, minimes, cadets, juniors et seniors messieurs.

En fonction du nombre d'inscrits, il peut y avoir des modifications sur les horaires de pointage.

Le pointage est clos à l'heure précisée dans les horaires prévus pour chaque catégorie ; l'épreuve débute 15 minutes après la fin de pointage.

Article 7 : Droits d'engagement

Chaque club doit verser au Comité Départemental un droit d'engagement de 10 € pour le club et de 6 € par membre inscrit.

Article 8 : Juge-arbitrage

Cette compétition est dirigée par un juge-arbitre et ses adjoints, désignés par la Commission Départementale d'arbitrage. Il peut prendre toute décision qui lui semble adaptée pour le bon déroulement de la compétition.

Article 9 : Décompte des points

Vainqueur	10 points
Finaliste	9 points
Troisième	8 points
Quatrième	7 points
quarts de finaliste	6 points
huitièmes de finaliste	5 points
seizièmes de finaliste	4 points
trente-deuxièmes de finaliste	3 points
soixante-quatrièmes de finaliste	2 points
troisièmes de poule	1 point

Dans chaque catégorie, les membres non qualifiés pour le tableau final à l'issue des poules marquent 1 point de moins que les membres qualifiés au 1^{er} tour du tableau final.

Article 10 : Départage

Les équipes sont classées en totalisant :

- les points de bonus
- les points marqués par le membre ayant le meilleur résultat dans sa catégorie.

En cas d'égalité, le départage des équipes se fait dans l'ordre :

- des équipes ayant le plus de catégories représentées
- des équipes ayant la meilleure place puis la 2^e meilleure place et ainsi de suite
- des équipes ayant le membre le plus jeune.

Article 11 : Récompenses

Des coupes et des médailles récompensent les meilleures équipes ainsi que les 4 meilleurs membres dans chaque catégorie.

Article 12 : Droit à l'image

En application de l'article L333-1 du Code du Sport, les participants autorisent la publication par le CD78 des photographies prises lors de cette compétition. Toutefois, le CD78 peut accepter une opposition expresse d'un participant qui serait formulée et motivée par écrit auprès du Comité